

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(30^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 23 octobre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Loi de finances pour 1992 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4897).

AGRICULTURE ET FORÊT. - B.A.P.S.A.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'agriculture et la forêt.

M. Alain Brune, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'agriculture et la forêt.

M. Robert Montdargent, suppléant M. Théo Vial-Massat, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture ; M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le B.A.P.S.A.

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le B.A.P.S.A.

MM. Jean-Louis Goasduff, le président, Pierre Goldberg.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4910).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON,
vice-président

La séance est ouverte à dix heures quinze.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1992

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

AGRICULTURE ET FORÊT - B.A.P.S.A.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et de la forêt, et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'agriculture et la forêt.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture et de la forêt, mes chers collègues, la crise sociale a envahi les rues, parce que le Parlement ne joue pas le rôle qui devrait être le sien.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial pour le B.A.P.S.A.,

MM. Pierre Estève et Léonce Deprez. Très bien !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Des mois durant, votre rapporteur et les députés socialistes ont attiré l'attention du Gouvernement sur la réalité du malaise paysan. Ils n'ont pas été suffisamment entendus.

M. Léonce Deprez. Eh oui !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Je sais, monsieur le ministre, que vous souhaitiez obtenir davantage de crédits. Je connais et j'apprécie vos efforts en faveur de l'agriculture. Votre action et notre soutien ont permis de dégager, le 10 octobre dernier, un plan d'urgence apportant un commencement de réponse à notre attente. Ces mesures ont été heureusement complétées lundi dernier par la Communauté à la demande de la France et sous votre impulsion.

Je dois cependant dire à cette tribune que, si nous avions été écoutés, ce plan aurait été adopté plus tôt et la France aurait évité des affrontements condamnables et inutiles.

M. Léonce Deprez. Tout à fait !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Rien ne saurait en effet justifier - sur ce point, vous serez d'accord avec moi - et encore moins excuser les actes de violence de quelques hordes de casseurs qui défigurent la cause des agriculteurs.

M. Pierre Estève. Très bien !

M. Ambroise Guellec. Mais pourquoi le font-ils ? Ce ne sont pas des casseurs !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Mais il appartient à la nation d'être solidaire de ceux des paysans qui luttent pour assurer la survie de leur exploitation et de leur famille...

M. Francisque Perrut. Très bien !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. ...et à l'Etat de dégager des perspectives pour une profession qui doute de son avenir.

Mesdames, messieurs, le temps est passé où l'agriculture française pouvait se développer sous la protection de la Communauté européenne qui assurait l'écoulement de ses produits à des prix garantis. Les agriculteurs sont victimes d'une spirale infernale : l'augmentation des excédents fait baisser les prix, la baisse des prix incite à l'augmentation des quantités produites pour maintenir le revenu.

Beaucoup se sont endettés pour produire encore plus sans s'apercevoir que le marché était saturé, que les stocks devenaient insupportables et que les modes de vie des consommateurs avaient changé.

A ces données structurelles s'ajoutent trois années de sécheresse, l'irruption de l'Europe de l'Est sur le marché européen et le renforcement de l'impérialisme économique américain dans le cadre des négociations du G.A.T.T.

Au cours des quinze dernières années, le revenu par actif agricole familial a baissé de plus de 12 p. 100. Il faut prendre conscience qu'aujourd'hui l'agriculture française compte autant de smicards que tout le reste de l'économie réunie.

M. Germain Gengenwin. Eh oui !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Certes, ces données masquent des disparités de revenus considérables au sein de la profession.

M. Pierre Métais. Exactement !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ainsi, l'agriculture, outil de production dynamique performant et compétitif présente un bilan d'exploitation inquiétant, dû à des prix en baisse constante sur un marché européen saturé.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial pour le B.A.P.S.A. Quelle critique !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Devant une telle situation, nous devons faire preuve d'imagination et de courage. Il faut rappeler cette vérité simple mais fondamentale : il est absurde de produire si l'on ne peut pas vendre. Nous avons de très grands progrès à accomplir dans les domaines essentiels de la transformation et de la commercialisation. Il faut inventer des produits pouvant être commercialisés avec un minimum de transformation et un maximum de marketing.

M. Léonce Deprez. Très juste !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Il faut par ailleurs développer la pluriactivité et permettre à l'un des conjoints de travailler hors de la ferme. Voilà pourquoi la survie de l'agriculture est liée, dans de nombreuses régions, à une politique dynamique d'aménagement de l'espace rural.

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour le B.A.P.S.A. C'est sûr !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Voilà pourquoi il est nécessaire et urgent de mettre en chantier une grande loi programme d'adaptation et d'accompagnement de l'agriculture française et du monde rural. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Voilà pourquoi doit être élaboré un véritable contrat entre les agriculteurs et la nation pour les vingt prochaines années. Ce contrat devra répondre aux urgences, notamment en matière d'élevage, mettre en œuvre une réforme de la fiscalité et des mutations successorales et prendre en considération les questions de retraite et de préretraite, de charges sociales, d'indemnités et de primes d'aménagement rural.

A l'image de la sidérurgie, l'agriculture a besoin d'un plan de reconversion pour assurer sa mutation sans drame social.

M. Germain Gengenwin. C'est vrai !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Le projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1992 ne répond pas pleinement à ces exigences.

M. Léonce Deprez. Tout à fait !

MM. Francisque Perrut et Germain Gengenwin. Il n'y répond pas du tout !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Les compléments apportés par le plan d'urgence permettent d'améliorer la situation des agriculteurs les plus touchés par la crise. L'accord passé avec la Caisse nationale de crédit agricole complète heureusement ce dispositif. Il devra être renforcé par des mesures nouvelles.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Du projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1992, d'un montant de 36,9 milliards de francs, nous pouvons avoir deux types de lecture.

Au terme de la première, il paraît en diminution de 3,9 p. 100 par rapport à 1991. Les dépenses ordinaires atteignent 35,4 milliards de francs, soit une réduction de 3,7 p. 100. Les dépenses en capital s'élèvent à 1,5 milliard de francs en crédits de paiement, soit une progression de plus de 30 p. 100 et à 1,5 milliard de francs en autorisations de programme, soit une baisse de 1,9 p. 100.

Mais on peut tout aussi bien considérer, au terme de la seconde lecture, que l'ensemble des dépenses dont bénéficient l'agriculture et la forêt, qui s'élève à 153,3 milliards de francs de crédits de paiement, traduit une augmentation de 6,9 p. 100.

M. Germain Gengenwin. Cette deuxième présentation est artificielle !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Les crédits consacrés à l'enseignement, à la formation et au développement, d'un montant de 4,6 milliards de francs, augmentent de 6,7 p. 100. Il est prévu, pour l'enseignement public, la création nette de 55 emplois et la transformation de 2 388 autres. Il faut noter une croissance de 27 p. 100 des crédits pour la pédagogie et l'enseignement supérieur. Enfin, les crédits destinés à l'enseignement privé progressent de 4,2 p. 100.

M. Francisque Perrut. Non, de moins de 4,2 p. 100 !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ainsi l'éducation, la formation et la recherche sont bien pour l'agriculture, comme pour le reste du budget de l'Etat, les priorités des priorités et je pense qu'avec moi vous vous en réjouissez.

L'effort de solidarité en faveur des agriculteurs en difficulté se traduit par une somme de 552 millions de francs au chapitre 44-54 à laquelle s'ajouteront les remboursements communautaires. Le programme d'aide au revenu agricole dans le secteur bovin, doté de 350 millions de francs en 1991, voit ses crédits réduits dans le budget à 255 millions de francs en 1992. Une telle régression dans le contexte actuel n'est pas justifiée.

M. Alain Calmat. Tout à fait !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Heureusement le plan d'urgence vient corriger les effets désastreux d'une proposition dont je comprends mal les fondements.

M. Pierre Métais. Ce plan était indispensable !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. La subvention au B.A.P.S.A. s'élève à un peu plus de 10 milliards de francs, soit une diminution de 13,4 p. 100. Elle est la conséquence de la progression des autres ressources : 6 p. 100 pour les contributions professionnelles et un peu plus de 10 p. 100 pour les versements au titre de la compensation démographique.

Le régime de garantie des calamités agricoles pose, comme vous le savez, de graves problèmes. Trois années de sécheresse consécutives ont sérieusement obéré la trésorerie du fonds de garantie.

Le projet de budget ne comporte aucune mesure nouvelle à cet égard, le montant des crédits étant toujours de 268,6 millions de francs. Un rapport sur la réforme du régime a été soumis aux organisations professionnelles. Il est hautement souhaitable que les décisions nécessaires soient prises avant la fin de l'année.

M. Alain Calmat. Très bien !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. J'en viens au problème essentiel de l'espace rural.

Un crédit de 530 millions de francs, en croissance de 124 p. 100, est prévu pour le retrait des terres. Cette forte augmentation est due à la décision d'accorder une prime nationale annuelle de 800 francs par hectare.

Ainsi les producteurs s'engageant à mettre au moins 15 p. 100 de leurs terres en jachères pour la campagne 1991-1992 pourront bénéficier d'une double indemnisation pouvant varier de 2 000 à 2 500 francs l'hectare environ.

Le soutien aux zones défavorisées est, à mon avis, insuffisant. Les crédits affectés à l'indemnisation spéciale montagne stagnent. Compte tenu des remboursements du F.E.O.G.A., la dépense totale s'élèvera à 1,9 milliard de francs et devrait concerner 165 000 bénéficiaires.

Les crédits destinés à l'installation des jeunes agriculteurs diminuent de 2,6 p. 100. Cette réduction sera compensée par la croissance attendue des remboursements communautaires. Le nombre de dotations aux jeunes agriculteurs devrait se situer aux environs de 12 000 en 1992, après le sommet conjoncturel de 12 900 en 1990.

Pour conclure cette brève présentation, j'insisterai sur trois points noirs et sur un point rose. (Sourires.)

M. Ambroise Guellec. C'est de moins en moins rose !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. La dotation consacrée aux offices diminue encore cette année de 2,5 p. 100. Je crains que le relâchement de notre effort dans le domaine de l'organisation et du soutien des marchés ne soit préjudiciable à notre agriculture.

De même, les crédits de politique industrielle régressent fortement. Nos industries agricoles et alimentaires ne sont pas à la hauteur de notre capacité de production.

M. Alain Bonnet. Très juste !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. C'est pour cela que je souhaite que les crédits soient revus.

Les effectifs du ministère de l'agriculture diminuent encore cette année. J'appelle une fois de plus l'attention sur la nécessité de mettre un terme à la suppression des emplois dans les directions départementales.

Je termine sur une note plus optimiste en point d'orgue : les crédits consacrés à l'environnement progressent de plus de 77 p. 100. Il s'agit des dotations destinées à financer le programme expérimental défini par l'article 19 du règlement de la Communauté.

Aux principales dispositions budgétaires que je viens de vous présenter, il convient d'ajouter les compléments d'aides apportées par le plan d'urgence adopté le 10 octobre dernier. Je les résume brièvement : 500 millions de francs au titre des réductions des charges sociales pour les éleveurs d'ovins et de bovins ; un dégrèvement de 70 p. 100 des parts départementale et régionale de la taxe sur le foncier non bâti pour les prés et herbages en 1991 et 1992 ; une aide à l'affouragement de 92 millions de francs ; l'augmentation de la prime à la vache allaitante pour un montant de 268 millions de francs en 1991 et autant en 1992. Cette somme, très élevée, a été doublée, sur proposition française, par la Communauté.

Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, ce plan se traduit par un engagement financier supplémentaire significatif de l'Etat. Je souhaite qu'il soit complété par des mesures à court et à moyen termes, de nature à régler les problèmes sociaux immédiats et à dégager des perspectives d'avenir. Bien que je les aie développées dans mon rapport écrit, je veux les résumer brièvement ici.

J'estime nécessaire, non seulement en tant que rapporteur de la commission des finances, mais, j'en suis sûr, comme porte-parole de l'ensemble des parlementaires qui soutiennent votre action au Gouvernement, d'accorder aux offices dont les réserves sont épuisées, un supplément de crédit de 100 millions de francs pour qu'ils puissent remplir leur mission. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Ambroise Guellec. La distribution commence !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Je demande également un renforcement du dispositif « Agriculteurs en difficulté » à hauteur de 100 millions de francs et une augmentation de 100 millions de francs des indemnités compensatoires de handicap.

M. Ambroise Guellec. J'espère qu'il en restera un peu !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Je demande que ne soit pas réduite la dotation attribuée à la SOPEXA. Je souhaite que lui soient donnés davantage de moyens pour promouvoir la vente de nos produits agricoles et alimentaires à l'étranger.

Je demande que les crédits affectés à l'animation rurale ne soient pas amputés de 10 p. 100, ainsi que cela est prévu au budget. Ils doivent progresser au minimum au rythme de l'inflation.

Je demande, pour préparer l'avenir, que soit allégé de manière significative le coût fiscal de la transmission des exploitations agricoles, au moins pour les mutations à titre gratuit.

M. Alain Calmat. Absolument !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Il serait normal que notre législation s'aligne sur celles de nos concurrents allemands et britanniques. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Arnaud Lopercq. Tout à fait !

M. Léonce Deprez. Parfaitement !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Il convient de mettre en place, pour l'agriculture, un système de préretraite qui permettrait à tout agriculteur âgé d'au moins cinquante-cinq ans qui le souhaite d'anticiper son départ en permettant l'installation ou l'agrandissement d'un autre agriculteur.

M. Pierre Métais. Parfait !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Je demande enfin que la réforme de la taxe sur les propriétés foncières non bâties intervienne dans les meilleurs délais. Elle est indispensable à la mise en place d'une politique d'extensification des productions cohérente. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Léonce Deprez. Eh oui !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. L'Etat a réalisé d'importantes économies par la réduction de la subvention budgétaire au B.A.P.S.A. et par la baisse du coût de la bonification des prêts agricoles. Ces économies peuvent être chiffrées à 2 milliards de francs. Je demande que la moitié de cette somme, soit 1 milliard de francs, revienne aux agriculteurs qui en ont le plus besoin. Tel est l'enjeu du débat budgétaire. C'est une exigence de solidarité, de justice sociale et d'efficacité économique.

La commission des finances qui a adopté les crédits du ministère de l'agriculture attend du Gouvernement des engagements fermes permettant d'apaiser les esprits et de préparer l'avenir. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Alain Brune, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour l'agriculture et la forêt.

M. Alain Brune, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture, mes chers collègues, si le budget de l'agriculture est - j'allais dire « traditionnellement » - toujours l'objet d'un débat difficile, souvent passionné, compliqué par certains avis de règlements, caricaturé par d'autres tenants de certains simplismes, je crois très sincèrement que la discussion de ce projet de budget pour 1992 devrait faire date.

En effet, nos débats interviennent dans un climat particulièrement difficile pour l'agriculture, qu'il s'agisse des perspectives internationales ou de notre propre situation franco-française. Dans ce cadre, je m'efforcerai, tout au long de cette intervention, de faire preuve d'objectivité mais sans complaisance, car la situation dégradée de pans entiers de notre agriculture, les graves difficultés que vivent au quotidien des milliers d'agriculteurs, particulièrement des jeunes, ne concernent pas tous les agriculteurs. A mon sens, ces difficultés méritent non des déclarations péremptoires et définitives mais, au contraire, un débat serein à la hauteur des difficultés vécues et des enjeux de l'avenir de notre monde rural.

M. Patrick Ollier. La sérénité du désespoir !

M. Alain Brune, rapporteur pour avis. C'est d'ailleurs ainsi que la commission de la production et des échanges a abordé votre projet de budget, monsieur le ministre, attendant des réponses plus précises et positives à ses questions, souhaitant

soutenir votre vision de l'agriculture et votre volonté de faire en sorte qu'elle intègre le désir bien légitime d'accompagner les agriculteurs les plus dynamiques, tout en demeurant très attentive à la situation des producteurs de zones défavorisées, de plaine comme de montagne, pour lesquels la solution ne peut passer que par ce mélange d'aides directes destinées à compenser les handicaps naturels et de volonté farouche de développement et de maintien de la qualité de notre environnement.

M. Alain Calmat. Très bien !

M. Alain Brune, rapporteur pour avis. C'est pourquoi, avant d'examiner le projet de budget lui-même, il m'apparaît indispensable de revenir sur la situation agricole au plan international.

En effet, nous sommes aujourd'hui confrontés à une double remise en cause du cadre dans lequel notre agriculture s'est à la fois modernisée et développée : d'une part, nos partenaires sur les marchés mondiaux font pression sur la Communauté européenne afin qu'elle assouplisse sa position sur le volet agricole des négociations de l'Uruguay round ; d'autre part, face à la montée des excédents, des stocks et des coûts, les instances communautaires proposent une réforme de la P.A.C. visant à une limitation de la production et des interventions sur les marchés mondiaux et à un développement des aides directes aux producteurs.

Ces derniers, légitimement, s'interrogent très fortement sur leur avenir.

D'abord, il apparaît clairement que l'absence de progrès dans les négociations du G.A.T.T. tient à l'attitude des Etats-Unis trop souvent appuyés par le groupe de Cairns qui, loin de reconnaître que la Communauté européenne est devenue une grande puissance agricole ayant vocation, au même titre que d'autres, à intervenir sur les marchés internationaux, continuent de vouloir le démantèlement des mécanismes de la P.A.C. afin de conquérir ou de reprendre des parts de marché. Ainsi en est-il du dossier « abattoirs », de celui des aides communautaires au secteur oléagineux, du conflit dit « corn gluten feed ».

Cela ne laisse pas de nous inquiéter dans la mesure où la position américaine, qui a peu évolué depuis le début des négociations, est apparue d'autant plus solide que l'Europe communautaire n'a pas donné l'impression de rester unie pour arrêter ses propres positions et propositions.

Dans le même temps, le contexte européen est préoccupant pour l'agriculture française, en raison tant de la réforme de la P.A.C. que des rapports avec l'Europe centrale et orientale.

En effet, après plusieurs mois de consultations, la Commission a arrêté des propositions qui comportent une réforme fondamentale des organisations communes de marché et des mesures d'accompagnement tendant à compenser des réductions de prix et de quotas et à renforcer, théoriquement, l'équilibre écologique et la cohésion économique et sociale du monde rural européen.

Ainsi les pays ayant la taille moyenne d'exploitation la plus élevée fourniraient l'essentiel des efforts de maîtrise de la production et le solde excédentaire de notre commerce extérieur serait gravement attaqué par ce projet dans ses modalités actuelles. Au total, ce projet de réforme constitue une mise en œuvre trop brutale, insuffisamment progressive dans le temps et dans l'espace. Ses hypothèses sont pour partie discutables, son financement est trop insuffisamment garanti et sa cohérence avec l'offre communautaire au G.A.T.T. n'est pas assez assurée.

C'est dire, monsieur le ministre, combien votre action européenne, en relation étroite avec la profession agricole et la représentation nationale, sera déterminante. En effet s'il faut accepter l'idée d'une certaine baisse des prix, il est clair que cette dernière doit être à la fois étalée dans le temps et compensée dans le cadre du maintien du principe de la préférence communautaire.

M. Germain Gengenwin. Encore faut-il avoir les moyens de compenser !

M. Alain Brune, rapporteur pour avis. Au plan national, la situation est marquée par la crise profonde de secteurs tel l'élevage et dominée par l'angoisse de nombre de producteurs devant les graves incertitudes de la vie.

Dans ce contexte, ce projet de budget, tel qu'il nous est proposé, ne pouvait qu'être jugé insuffisant au regard du désarroi des agriculteurs et de ce grave déficit d'espoir qu'ils ressentent.

M. Alain Calmat. Malheureusement, c'est vrai !

M. Alain Brune, rapporteur pour avis. Même si, globalement, l'ensemble des dépenses affectées à l'agriculture et à la forêt, lesquelles comprennent, outre le projet de votre ministère lui-même, la part du B.A.P.S.A. non financée par la profession ou la subvention de l'Etat, le montant estimé des versements à la Communauté pour des dépenses agricoles, les crédits à vocation agricole des autres ministères, ainsi que trois des comptes spéciaux du Trésor, progressent sensiblement, il n'en demeure pas moins que ce projet de budget présentait à l'origine, compte tenu de l'ampleur de la crise de certains secteurs, des insuffisances ou des lacunes, notamment vis-à-vis de l'élevage.

Le plan d'urgence que vous avez décidé le 19 octobre a constitué un premier correctif, allégeant pour près de 1,3 milliard de francs les cotisations fiscales et sociales des agriculteurs, notamment celles des éleveurs, tout en débloquent 1,9 milliard de francs sur l'enveloppe des prêts bonifiés, régulés en début d'année afin de réduire les files d'attente.

Par ailleurs, s'ajoute à ce plan le dispositif bancaire de 780 millions de francs, mis en place après votre rencontre, le 16 octobre dernier, avec les responsables de la Caisse nationale de Crédit agricole.

Action sur les cotisations sociales, action renforcée en matière d'impôt foncier non bâti, action sur la réduction des prix de l'enfouragement dans les départements sinistrés par la sécheresse de 1991, action sur l'allègement de la dette, demande de relèvement substantiel des plafonnements de la part communautaire et du complément national de la prime à la vache allaitante, votre plan d'urgence, monsieur le ministre, n'est pas sans incidences positives sur le projet de budget. Toutefois, il doit être mis en œuvre dans les meilleurs délais.

Votre projet de budget, au sens strict du terme, s'élève à 36,87 milliards de francs étant entendu que, pour la première fois depuis de nombreuses années, les dépenses en capital bénéficient d'un meilleur sort que les dépenses ordinaires et enregistrent une forte croissance.

Trois domaines - le financement de la protection sociale, les dépenses d'intervention, la charge des bonifications - mobilisent à eux seuls plus de la moitié du budget de l'agriculture.

En fait, l'évolution des dotations d'une année sur l'autre dépend de facteurs démographiques, économiques ou financiers, sur lesquels le Gouvernement ne peut sensiblement agir. Il en résulte donc une grande rigidité de la structure de votre budget.

Parmi les actions prioritaires, je me borne à souligner les actions éducatives, clé de voûte de la modernisation et de la compétitivité de demain de notre agriculture, car elles sont renforcées dans leurs différents aspects, qu'il s'agisse des personnels, des matériels ou des bourses. La parité est maintenant totale avec l'enseignement général, y compris - enfin et tant mieux ! - pour les bourses.

Il demeure une seule ombre en la matière, mais elle n'est pas le fait de votre budget ministériel, puisqu'il s'agit des difficultés liées aux crédits de formation permanente des professionnels dans le cadre de la formation agricole.

M. Pierre Métais. Très juste !

M. Alain Brune, rapporteur pour avis. Un deuxième aspect positif et la mise en valeur concerne la protection de la forêt puisque l'on relève une augmentation de la participation de l'Etat, à l'O.N.F., une majoration de crédits pour le développement de la production de bois d'œuvre de qualité et des actions de sauvegarde, sans oublier le fonds forestier national.

En ce qui concerne la maîtrise de la production, il faut se féliciter du programme « Gel temporaire des terres », et des actions prévues en faveur des agriculteurs en difficulté. Cependant, même si les dotations allouées à ces dernières sont en progression, on risque d'être restrictifs dans les conditions d'attribution et de cumul. C'est pourquoi il me paraît tout à fait nécessaire de consentir un effort supplémentaire et substantiel sur l'indemnité annuelle d'attente. Face à une forte demande sociale dans ce domaine, il convient, en

effet, d'assurer le développement de cette action et un crédit supplémentaire de 100 millions de francs serait nécessaire pour enraciner cette indemnité annuelle d'attente.

Outre ces trois orientations, on peut noter quelques augmentations de crédits concernant l'administration, l'hydraulique agricole, la modernisation des exploitations - surtout en crédits de paiement - la mise en œuvre de l'article 19, et la lutte contre les maladies des animaux.

Au chapitre des réductions, outre le B.A.P.S.A. et les charges de bonifications déjà cités, figurent certaines aides versées par le C.N.A.S.E.A. Tel est le cas pour la D.J.A. dont la baisse des crédits est au moins compensée par un retour plus important du F.E.O.G.A. - orientation, et de l'I.V.D. en raison de la diminution du nombre des bénéficiaires.

Quant à la réduction de 98 millions de francs de la dotation budgétaire consacrée aux offices, elle risque fort de remettre en cause certaines actions non seulement conjoncturelles mais aussi structurelles, telles que les appuis techniques, la recherche et l'innovation, l'aide à l'organisation économique, les aides à la modernisation et à la restructuration des entreprises. C'est pourquoi il est apparu à la commission de la production, comme à la commission des finances, nécessaire de vous demander un supplément de crédit de 100 millions de francs afin de reconduire la dotation inscrite en 1991 en faveur des offices.

Dans le même ordre d'idée il est indispensable de mettre l'accent sur les indemnités compensatoires de handicap en abondant ce crédit destiné aux zones de montagne et défavorisées.

Par ailleurs, une diminution des crédits culturels et d'animation en milieu rural semble tout à fait inopportune et inadaptée au maintien du bénévolat et du rôle structurant d'associations, tels les foyers ruraux.

Enfin, je ne peux pas ne pas relever la diminution des aides d'intérêt national inscrites en faveur des industries agro-alimentaires, même si nous savons qu'elles sont complétées par le F.E.O.G.A. - orientation et que les P.M.E.-P.M.I. agroalimentaires sont concernées par le plan de développement présenté par Mme le Premier ministre.

Aux termes de ce rapport je rappelle le vote de réserve de notre commission de la production qui n'a pas traduit une réserve de méfiance envers votre action...

M. Germain Gengenwin. Oh si !

M. Léonce Deprez. C'était une véritable réserve !

M. Alain Brune, rapporteur pour avis. ... mais a plutôt constitué un appui à la concertation, aux propositions et décisions que vous serez amené à mettre en avant dans les semaines qui viennent. Il est néanmoins apparu nécessaire à la commission que soit prolongé le plan d'urgence en améliorant encore votre budget sur les chapitres que je viens de citer, ceux relatifs aux offices, aux zones défavorisées, aux agriculteurs en difficulté.

M. Pierre Métais. Bonnes propositions !

M. Alain Brune, rapporteur pour avis. Au-delà de ces ajustements budgétaires, il est indispensable de revoir rapidement l'indemnisation des calamités, chacun prenant dans ce domaine ses responsabilités et, plus encore, de traduire dans les faits, c'est-à-dire par l'inscription à l'ordre du jour de notre assemblée, les propositions issues de la commission d'enquête relative au fonctionnement du marché de la viande bovine et ovine. La proposition de loi dite Malvy, qui vient d'être déposée et que notre assemblée devrait examiner dans les plus brefs délais, porte pour l'essentiel sur l'allègement du coût de transmission des exploitations. N'oublions pas non plus la réforme définitive du foncier non bâti.

M. Arnaud Lopercq. Enfin !

M. Alain Brune, rapporteur pour avis. Par ailleurs, une loi d'orientation agricole apparaît nécessaire à moyen terme pour préciser le cadre juridique, fiscal et social dans lequel s'exerceront les activités agricoles à temps complet ou dans le cadre de la pluriactivité. En effet, l'objectif de productivité de la loi d'orientation de 1962 a été très largement atteint, puis dépassé, même si le droit à la nourriture n'est pas toujours garanti, malheureusement, pour des millions d'hommes et de femmes.

A cet objectif premier - nourrir les hommes - s'ajoute aujourd'hui la diversification agricole, tant vers l'agrobiologie que vers l'agro-industrie et vers une agriculture de service

destinée à la gestion de l'espace rural. Il faut donner à cet objectif d'avenir et, je l'espère, d'espoir pour notre agriculture, un cadre juridique. Ce serait l'objet de la loi d'orientation.

Monsieur le ministre, améliorer encore le projet de budget, prendre en compte très rapidement la proposition de loi Malvy, élaborer une nouvelle loi d'orientation qui soit le socle de la politique agricole et rurale de l'an 2000, ...

M. Alain Calmat. Voilà un excellent programme !

M. Alain Brune, rapporteur pour avis. ...telles sont les volontés de la commission de la production, tel est le sens de sa réserve d'aujourd'hui. Elle espère ainsi vous aider, monsieur le ministre, dans la tâche qui nous concerne tous collectivement : l'avenir du monde rural. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Montdargent, suppléant M. Vial-Massat, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture.

M. Robert Montdargent, rapporteur pour avis suppléant. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la présentation par la commission des affaires étrangères d'un avis consacré aux crédits de l'agriculture se justifie par les effets du contexte international sur la situation de l'agriculture.

L'année 1991 fera date, tant du point de vue des résultats de l'économie agricole que du point de vue des contraintes internationales qui pèsent sur ce secteur.

La manifestation du 29 septembre a traduit l'ampleur de la détresse du monde paysan, victime d'une crise dramatique dont les causes sont à la fois internes et externes. L'économie agricole semble avoir franchi un seuil, comme en témoignent les résultats décevants de la balance des échanges.

En 1990, les échanges extérieurs français de production de l'agriculture et des industries agroalimentaires ont dégagé un solde d'un peu plus de 52 milliards de francs, en progression de 2,2 p. 100 par rapport à l'année précédente, alors que ce solde avait progressé de 22 p. 100 en 1989 et de 31 p. 100 en 1988.

L'excédent cumulé du premier semestre 1991 accentue encore cette tendance, puisqu'il accuse une diminution de 8 p. 100. Ce mouvement de résorption résulte à la fois de difficultés à l'exportation et d'afflux d'importations. Il est révélateur, par conséquent, des fragilités sectorielles de notre agriculture.

Cependant, l'analyse géographique des échanges confirme le renforcement de notre ancrage dans la Communauté : l'excédent avec les pays de la C.E.E. progresse plus rapidement que l'année précédente. Ce résultat illustre le dynamisme de notre agriculture qui maintient ses performances lorsque les conditions de la concurrence sont loyales et le fonctionnement du marché rationnel.

C'est l'évolution contrastée de nos échanges avec les pays tiers qui explique les difficultés commerciales actuelles et met en évidence la responsabilité du contexte international. Ainsi, notre excédent diminue avec les États-Unis et avec l'Union soviétique, et l'orientation nouvelle des pays de l'Est pèse sur nos importations.

La France a donc intérêt au maintien des principes de la politique agricole commune ; elle se devait de résister sur deux fronts.

Or, alors que le contexte international s'avère de plus en plus alarmant, le gouvernement français n'a pas su formuler des contre-propositions susceptibles de rompre l'isolement.

M. Germain Gengenwin. Eh oui !

M. Robert Montdargent, rapporteur pour avis suppléant. Cette paralysie s'est manifestée tant dans les enceintes de négociation du G.A.T.T. que dans les enceintes européennes.

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Montdargent ?

M. Robert Montdargent, rapporteur pour avis suppléant. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt, avec l'autorisation de M. Montdargent.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je vous remercie de votre courtoisie, monsieur le député. Votre gentillesse me permettra de briser quelque peu la succession des discours.

Ce qui s'est réellement passé est exactement l'inverse de ce que vous semblez affirmer. Pas plus tard qu'avant-hier, j'ai formulé auprès de la commission des contre-propositions qui ont été bien reçues. Je les développerai dans mon intervention. Dans une guerre économique, le mouvement est préférable, me semble-t-il, à la guerre de tranchées. Je soumettrai ces propositions à votre appréciation. On ne peut donc prétendre que nous ne disons ni ne faisons rien. Au contraire, nous avons contre-attaqué, et cela devrait contribuer à renforcer la solidarité des Européens face à cette machine qui pourrait nous écraser, le G.A.T.T.

M. Alain Brune, rapporteur pour avis. Parfaitement !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. Veuillez poursuivre, mon cher collègue.

M. Robert Montdargent, rapporteur pour avis suppléant. Monsieur le ministre, je vous remercie. J'avais l'intention de parler de ces contre-propositions et de la façon dont la presse les a interprétées.

M. Pierre Métais. Mais il ne faut pas les déformer !

M. Robert Montdargent, rapporteur pour avis suppléant. En tout cas, je ne pense pas qu'on soit allé au-devant des vraies difficultés que rencontre notre agriculture et que les contre-propositions aillent dans le sens souhaité par les agriculteurs. Je reviendrai sur cette question dans un instant, monsieur le ministre.

En effet – et vous n'avez pas dit le contraire, monsieur le ministre – les pressions américaines se sont alourdies afin d'aboutir à un accord général avant le début de la campagne des présidentielles américaines. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : préparer les élections américaines en tenant compte du poids des agriculteurs américains. Ainsi, les États-Unis, armés de leur législation commerciale unilatérale, ont multiplié les menaces de rétorsion. Et pas seulement dans les dernières discussions qui ne sont finalement que l'aboutissement de la bataille acharnée que mènent les Américains depuis fort longtemps.

En novembre 1990, la Communauté a défini le mandat de négociation de la Commission européenne. Elle admet une réduction de 30 p. 100 des aides à l'agriculture sur dix ans à partir de leur niveau de 1986. Malgré cette concession, la réunion ministérielle de Bruxelles a échoué car les Américains ne jugeaient pas la position européenne satisfaisante.

Depuis cet échec, on constate, à mon sens, monsieur le ministre, une évolution inquiétante de la position communautaire que le gouvernement français ne parvient ni à infléchir ni à éclaircir. D'ailleurs, M. Kohl semble maintenant adhérer de plus en plus aux thèses américaines, malgré le poids, en Allemagne aussi, des agriculteurs dans de futures élections.

La France paraît de plus en plus isolée au sein du G.A.T.T. au point que l'on peut redouter qu'elle n'abandonne sa position de fermeté au profit de positions de repli ambiguës. Il importe donc que le gouvernement français ne se laisse pas intimider par les menaces américaines et les défections de nos partenaires européens.

M. Pierre Métais. Il n'en a pas l'intention !

M. Robert Montdargent, rapporteur pour avis suppléant. Je ne pense pas aux Anglais c'est là l'option que l'on sait depuis très longtemps, bien avant votre arrivée au ministère, je pense surtout à nos autres partenaires européens et, donc, aux Allemands.

L'agriculture européenne, ne doit être ni le bouc émissaire des difficultés de l'agriculture américaine ni la victime d'un accord commercial global. Pour cela, la France doit sortir de l'ambiguïté en formulant une position de négociation offensive et en obtenant que la Commission européenne respecte strictement son mandat.

Ce que veulent les Américains est assez simple : obtenir de la Commission une limitation sensible des exportations, limitation dont les agriculteurs français seraient les premières victimes.

Dans le cadre des négociations européennes, – vous y reviendrez certainement, monsieur le ministre, – la France est, je crois, passée de l'ambivalence à des contre-

propositions dont je pense, malgré tout, qu'elles vont dans le mauvais sens. Sans doute, là encore, la position a paru dans un premier temps très ferme. Elle a refusé les propositions Mac Sharry adoptées par la commission. Au cours d'ailleurs de la précédente discussion budgétaire, votre rapporteur, M. Théo Vial-Massat, se félicitait de cette attitude, mais craignait que ce ne soit que partie remise. Tout le monde conviendra aujourd'hui, que ses craintes étaient fondées.

En fait, vous êtes, monsieur le ministre, victime des mécanismes que vous avez mis en place. L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun a renforcé le poids des partisans du libre échange, l'autonomie grandissante de la Commission gêne la formulation de contre-propositions. En outre, votre Gouvernement a dû abandonner la position de fermeté dont je parlais, il y a un instant.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Montdargent !

M. Robert Montdargent, rapporteur pour avis suppléant. S'agissant de l'agriculture, j'espère, monsieur le président, que vous ne me couperez pas l'herbe sous le pied ! (Sourires.)

M. le président. Je vous ai déjà laissé aller bien au-delà du temps de parole auquel vous aviez droit !

M. Robert Montdargent, rapporteur pour avis suppléant. Mes propos semblent intéresser M. Mermaz !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Bien sûr !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ils intéressent tout le monde !

M. Robert Montdargent, rapporteur pour avis suppléant. Vous avez, monsieur le ministre, présenté des amendements que vous avez qualifiés de « substantiels » aux propositions de M. Mac Sharry. Ils consistent essentiellement - mais peut-être me contredirez-vous ? - à modifier de calendrier proposé. Je pense qu'au fond vous approuvez la philosophie de la réforme : les aides directes se substitueront peu à peu au système des prix garantis.

D'ailleurs, voilà ce qu'en dit un journal du matin : « Mes idées - a dit Louis Mermaz - ne tournent pas le dos aux propositions de M. Ray Mac Sharry, mais tendent à les infléchir. Elles ont reçu un bon accueil de mes partenaires. »

Peut-être cette gazette ne reflète-t-elle pas tout à fait les propos que vous avez tenus !

M. Pierre Métais. C'était dans *L'Humanité* ?

M. Robert Montdargent, rapporteur pour avis suppléant. Vous aurez sans doute reconnu la typographie du journal que je montre. Vous êtes étonné, monsieur Galley ? Il s'agit bien du *Figaro* !

Je voudrais évoquer aussi les difficultés des pays en développement qui représentent un débouché potentiel pour la production agricole. Je terminerai sur ce point, monsieur le président.

La stratégie de la dette n'a pas atteint son objectif premier : de nombreux pays débiteurs connaissent à présent une croissance négative. Il convient de rechercher de nouvelles solutions en agissant sur les causes de l'endettement.

Quant à l'aide alimentaire, elle reste une nécessité tant pour faire face à des situations d'urgence que pour encourager le développement agricole des pays bénéficiaires. La mise en œuvre de cette aide doit être améliorée. Dans cette optique, je suis favorable à la notion de devoir d'ingérence humanitaire.

En conclusion, l'évolution globale des crédits concourant à l'action extérieure de la France n'est pas satisfaisante. On constate une régression de 6 p. 100 des crédits, qui risque de compromettre le simple maintien des actions de diversification et de coopération.

S'il s'était agi pour la commission des affaires étrangères de donner un avis au fond sur le budget de l'agriculture, votre rapporteur se serait prononcé résolument contre son adoption. Remarquons que le montant des crédits en cause est d'un peu plus de 481 millions de francs et qu'ils se répartissent en parts quasiment égales entre l'achat de céréales - environ 200 000 tonnes - la promotion des échanges et l'aide à l'exportation. Il s'agit donc de crédits peu significatifs qui portent sur l'action extérieure de la France. Par conséquent, votre rapporteur s'en est remis à la sagesse de la commission, qui, elle-même, s'en est remis à la sagesse de l'Assemblée pour l'adoption des crédits de l'agriculture pour 1992. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Elle a eu raison !

M. le président. La parole est à M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les députés, le travail du rapporteur spécial pour le B.A.P.S.A. consiste habituellement à décrire des tendances claires, j'allais dire techniques et financières : réforme des cotisations, application de la C.S.G., insuffisance de certaines prestations, démantèlement des taxes affectées, etc. Mais, cette année, ces éléments passent à l'arrière-plan, eu égard au profond malaise du monde rural, à la crise économique et de structure que connaît l'agriculture, au désespoir auquel nous assistons. Si ce désespoir prend parfois des formes d'expression que l'on peut juger trop violentes, nous n'avons pas le droit de l'ignorer ni de tenir à l'égard des agriculteurs des propos qui tendent à les rejeter dans un ghetto ou à dresser contre eux d'autres catégories de Français. (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)

M. Tavernier demandait tout à l'heure : « Mais pourquoi n'a-t-on pas écouté plus tôt le Parlement ? » Il a raison ! Sur les bancs de cette assemblée, nous avons, à maintes reprises, évoqué le malaise du monde rural. A maintes reprises, nous avons insisté sur la nécessité d'y apporter des réponses mieux adaptées que celles qui nous étaient proposées. Mais vous savez comme moi, mes chers collègues, qu'aujourd'hui, il est plus facile de se faire entendre dans la rue qu'ici !

M. Patrick Ollier. Hélas !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. C'est sans doute un dévoiement de l'esprit démocratique. (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)

Lors de l'examen du budget de l'éducation nationale, nous avions dit que ce qui était fait pour les lycéens n'était pas suffisant ; nous n'avons pas été entendus et une fin de non-recevoir nous a été opposée. Quand les mêmes lycéens ont manifesté et que des bandes de casseurs - on les a vus à la télévision - en ont profité pour se livrer à des pillages de vitrines, ils ont été reçus et entendus, en dehors de notre présence, et on leur a promis les crédits qu'on nous avait refusés. Comment voulez-vous que le désespoir des agriculteurs ne s'exprime pas de la façon que vous leur reprochez aujourd'hui ?

Ce n'est pas de discours qu'ils ont besoin mais de cohérence.

M. Pierre Métais. Ne les encouragez pas à casser ! C'est malhonnête !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Sauf le respect que je dois à la fonction exercée par le Président de la République, je pense que les parlementaires, toutes tendances confondues, ne peuvent, sans protester, le laisser parler à leur propos de bandes, de groupes activistes.

M. Jean-Marie Leduc. C'est pourtant la vérité !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Pourquoi pas de hordes sauvages pendant que nous y sommes ? (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Patrick Ollier. C'est le cri du désespoir !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Même si nous en condamnons la forme, il faut que nous respectons davantage l'expression du désarroi des agriculteurs. (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Roland Huguet. Ce n'est pas un langage de rapporteur !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Je ne fais que suivre la voie tracée par les trois rapporteurs qui m'ont précédé à la tribune !

Permettez-moi de vous dire qu'accuser la météo d'être responsable du malaise des agriculteurs, c'est quand même oublier quelque chose !

M. Pierre Métais. N'encouragez pas les agriculteurs à la violence !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Nous sommes, le Président de la République, le Gouvernement, le Parlement, tous responsables des charges qui pèsent sur l'agriculture française. Nous sommes responsables aussi de l'attitude que nous adoptons à l'égard de l'Europe.

M. Pierre Métais. Guillaume, pendant deux ans, n'a rien fait pour préparer l'avenir ! Il n'a rien fait pour les agriculteurs !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Vous avez promis de nous éclairer tout à l'heure. Je vous en remercie parce que, pour ma part, je n'arrive plus très bien à suivre. Un jour j'entends le ministre de l'agriculture jurer qu'il s'opposera de toutes ses forces à la réforme de la politique agricole commune proposée par M. Ray Mac Sharry. Je lis, le lendemain, dans les journaux, que la France, sous réserve de quelques modifications, en a accepté les principales orientations.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Il faut lire autre chose que *Le Figaro* !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Enfin, nous sommes responsables...

M. Marcel Charmant. Vous, oui !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. ... de moins en moins d'ailleurs car on peut se demander à quoi nous servons pendant la discussion du budget quand la totalité des amendements est réservée et que l'article 49-3 nous empêche de voter ! Il n'y a pas de discussion possible, c'est un véritable diktat qui nous est imposé. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Parlons du budget. On sait très bien le sort qui lui sera réservé.

M. Didier Migaud. Vous n'aviez pas l'habitude de l'utiliser, vous, le 49-3 !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Le budget est pourtant notre affaire !

J'en arrive au B.A.P.S.A.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Enfin !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Nous avons un bouleversement total des modalités de financement. Réfléchissez-y bien, au lieu de vous livrer à quelques invectives (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) : c'est une véritable provocation à l'égard de la collectivité rurale et même d'autres catégories de Français.

Rappelons ce que le Gouvernement a voulu faire, avant d'en mesurer les conséquences.

La majorité de cette assemblée a accepté deux articles dans la première partie du projet de loi de finances, les articles 35 et 36...

M. Michel Jacquemin. Double erreur !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. ... qui concernent précisément le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Francisque Perrut. C'est scandaleux !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. La structure même du B.A.P.S.A. a été ainsi profondément modifiée.

L'article 35 unifie des contributions sociales sans rapport entre elles. J'aurai l'occasion de revenir sur ce véritable hold-up auquel s'est livré le Gouvernement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Absolument !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. L'une de ces cotisations, dont le produit est très élevé, est à la charge des professions non salariées non agricoles, les professions des sociétés artisanales, industrielles, commerciales ou libérales, et le produit de cette taxe est reversé au régime des non salariés non agricoles, la C.A.N.A.M., l'ORGANIC, la CAN-CAVA, la C.N.R.E.B.T.P., la Caisse complémentaire du bâtiment et des travaux publics. L'autre est d'un produit beau-

coup plus faible. Elle intéresse le B.A.P.S.A. Avec l'article 35, on pourra prendre pour le B.A.P.S.A., à hauteur de 6 407 millions, ...

M. Arnaud Lopercq. C'est vraiment un hold-up !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. ... des sommes qui étaient dans les caisses des professions non salariées non agricoles.

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. C'est scandaleux !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. C'est la solidarité !

M. Arnaud Lopercq. La solidarité des pauvres envers les pauvres !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Bref, les cotisations versées par certaines professions seront affectées au B.A.P.S.A.

C'est le principe de la solidarité, nous dit-on alors.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Eh oui !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Très bien ! Personne sur les bancs de cette assemblée n'est contre ce principe...

M. Alain Brune, rapporteur pour avis. Sauf quand on l'applique.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. ... mais pourquoi prélever sur ces professions-là plutôt que sur d'autres ?

On ne peut pas non plus être d'accord avec l'article 36, qui abaisse le taux de cotisation, incluse dans la T.V.A., de 0,6 p. 100 à 0,4 p. 100. Cette recette représentait 23,4 p. 100 des recettes du B.A.P.S.A. Elle n'en représentera plus que 16 p. 100. Au passage, je vous signale que l'économie pour l'Etat est comme par hasard de 6 407 millions de francs. C'est purement et simplement un tour de passe-passe ! De plus, la subvention de l'Etat diminue de 1,63 milliard de francs.

Vous nous avez dit tout à l'heure, monsieur Tavernier, que la subvention de l'Etat se montait à 10 milliards de francs.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Un peu plus.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Il me semble que vous avez additionné les crédits de la ligne 70-25 et ceux de la ligne 70-26, c'est-à-dire que vous avez considéré comme une subvention du budget général la contribution au financement des prestations familiales servies aux non-salariés agricoles, qui est automatique.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Lisez la page 34 de mon rapport !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Vous avez fait une présentation habile mais la subvention du budget général décidée par l'Etat porte sur 8 751 millions de francs.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Il ne sait pas lire.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Vous trouverez cela à la page 23 de mon rapport, que je tiens à votre disposition. Cela fait une diminution assez sensible de la contribution de l'Etat.

Au total, l'Etat va réaliser une économie de 8 milliards de francs ! L'Etat nous dit qu'il s'intéresse aux agriculteurs et que l'on est en train de faire tout ce que l'on peut pour eux. N'empêche qu'on a gratté 8 milliards de francs sur le B.A.P.S.A. ! La vérité est là, que vous le vouliez ou non ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Il ne sait pas comment ça fonctionne.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Si, mais j'explique simplement comment vous êtes arrivé à ce chiffre.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ce que vous dites est faux.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Comme d'habitude, monsieur Tavernier, vous êtes seul à avoir raison mais allez le dire aux agriculteurs ! Tenir le discours que vous tenez ici et aller voter ensuite en commission des finances un texte que vous critiquez n'est pas très responsable ! (*Applau-*

dissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Je vois dans votre démarche, monsieur le ministre, trois aspects critiquables. D'abord, le B.A.P.S.A. sert en quelque sorte de boîte aux lettres ou de réservoir financier. Il y a atteinte à l'autonomie du budget annexe qui ne devrait pas servir à de telles manipulations financières. Ensuite, l'Etat réalise par le biais du B.A.P.S.A. un véritable racket sur d'autres caisses. Enfin, il y a une modification de la structure du financement du B.A.P.S.A. qui, pour les années suivantes, aura d'autres caisses comme source de financement. En clair, il s'agit d'un désengagement très marqué de l'Etat.

Par ailleurs, le B.A.P.S.A. sera financé par un prélèvement de 150 millions de francs destiné à établir l'équilibre. Ce procédé est en soi étrange. Il s'agit de faire financer des dépenses certaines et permanentes par des recettes provisoires.

Mais il y a plus : prélever ainsi sur le fonds de roulement, c'est accroître mathématiquement le recours à l'emprunt. Le B.A.P.S.A. a payé 320 millions de francs d'intérêts en 1990. Combien paiera-t-il cette année ? Combien l'année prochaine ? Je ne crois pas qu'il s'agisse là de bonne gestion. On confond un système de protection sociale avec un moyen de financement de l'Etat. Il est vrai que le B.A.P.S.A. représente 83,5 milliards de francs, mais c'est en fait le montant des prestations agricoles, et, au total, il n'augmentera l'année prochaine que de 2,86 p. 100. Comme effort de solidarité à l'égard des agriculteurs, vous apprécierez !

Le résultat, c'est que la hausse prévisionnelle des cotisations s'élève globalement à 6,5 p. 100, pour une masse. Compte tenu de la réduction du nombre d'exploitations à laquelle nous assistons tous les ans, de l'ordre d'environ 4 p. 100, cette augmentation sera supérieure en moyenne pour chaque agriculteur. Bien entendu, il faut attendre les éventuelles modifications auxquelles on veut procéder à la suite du rapport d'étape qui nous a été soumis, et je serais heureux, monsieur le ministre, que vous puissiez nous préciser quand sera discutée la loi sur les cotisations qui nous avait été promise.

Il reste de toute façon que le B.A.P.S.A. ne sera équilibré que grâce à un effort contributif nettement accru des agriculteurs. Monsieur le ministre, mes chers collègues, trouvez-vous que, dans le contexte actuel, une telle augmentation soit raisonnable ? (« Non ! » sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

J'ajoute qu'en dépit des engagements de l'Etat, aucune mesure de démantèlement des taxes n'est prévue par ce projet. Un amendement que j'avais déposé pour que l'on poursuive le démantèlement de la taxe sur les betteraves a été repoussé. Cela fait partie des contradictions !

En ce qui concerne les dépenses, on ne peut pas dire que nous ayons de bonnes surprises ! Comment ne pas regretter la faiblesse du montant des pensions de retraite, celle de l'augmentation du minimum vieillesse, 2,78 p. 100, ou encore le niveau des pensions d'invalidité : 19 817 francs pour une invalidité totale, ou 15 400 francs pour une invalidité partielle, ce qui ne suit pas le coût de la vie. Je vous renvoie à mon rapport écrit pour les détails de ces prestations.

M. Marcel Charmant. C'est tout de même mieux que de votre temps !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Allez consulter les agriculteurs ! Vous verrez !

M. Marcel Charmant. Si vous ne les aviez pas trompés avec M. Guillaume, ils n'en seraient pas là !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Je note tout de même trois améliorations ponctuelles, pour être tout à fait objectif : le remboursement de la vaccination contre la grippe, l'amélioration du versement de l'allocation de remplacement en juin dernier, enfin, la mise en place d'une assurance veuvage par un décret du mois de juillet dernier, alors que son principe est prévu depuis 1980. C'était une réforme attendue, mais nous sommes très loin de ce qui serait nécessaire. Le plafond des ressources pour en bénéficier est de 10 331 francs par trimestre. Comment ne pas insister, monsieur le ministre, sur les faiblesses des retraites des conjoints ? Il y a vraiment quelque chose à faire de toute urgence. Le statut des conjoints d'agriculteurs est vraiment

l'une des premières priorités à laquelle nous devons accorder notre attention. (« Absolument ! » sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

En définitive, ce budget ne peut pas être considéré comme satisfaisant, à moins que l'on ne soit vraiment aveugle.

M. Arnaud Lopercq. Ou maso !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. D'ailleurs, dans un premier temps, la commission des finances l'avait réservé. Puis la majorité de la commission des finances l'a accepté tel qu'il est.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. En votre absence !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Vous avez le chic, en effet, pour escamoter les débats importants en les organisant à un moment où vous savez pertinemment que nous risquons d'avoir d'autres préoccupations. Pour cela, vous êtes très fort ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Marcel Charmant. Votre devoir, c'est d'être présent !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Les débats sur l'agriculture le samedi matin, voire le samedi après-midi, vous savez faire ! Et vous nous avez montré ce que vous étiez capables de faire en cherchant à escamoter un débat de censure ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. - Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous auriez mieux fait de vous taire !

M. le président. Mes chers collègues, un peu de calme. Monsieur Vasseur, veuillez conclure.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. La commission a émis un vote favorable. En tant que rapporteur spécial de la commission des finances...

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Vous nous avez présenté une caricature !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. ...je suis donc contraint de vous appeler à voter ce budget ...

M. Jean-Pierre Balligand. Ce n'est pas un rapporteur spécial !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. ...mais, à titre personnel, je suis résolument hostile à ce projet, qui organise à travers le désengagement de l'Etat un changement trop profond pour que les prochains budgets n'en subissent pas les conséquences.

M. Claude Gaillard. Nous les ferons nous-mêmes !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. En sauvant très provisoirement l'équilibre du budget annexe, le Gouvernement fait peser pour les prochaines années des risques très lourds sur les équilibres du B.A.P.S.A. Cette hypothèque impliquera en effet un recours accru à une hausse des cotisations que de nombreux agriculteurs sont incapables de supporter.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Quelle démagogie !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Permettez-moi de penser que ce n'est pas acceptable ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Marcel Charmant. Excitez bien les agriculteurs ! Démo !

M. le président. La parole est à M. Henri Bayard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le B.A.P.S.A.

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour porter un jugement sur ce projet de budget pour 1992 du B.A.P.S.A., on doit tenir compte des perspectives de l'agriculture et, bien entendu, du revenu des agriculteurs. Or il n'y a pas dans notre pays une seule agriculture mais des agricultures, et les situations sont diverses.

Si l'on pense toutefois aux effets des sécheresses successives, à la réduction des références laitières, à la crise ovine, au fait que les cours de la viande bovine sont ramenés au niveau d'il y a dix ans ou à d'autres problèmes, on doit reconnaître que l'évolution est plus que défavorable.

Comment d'ailleurs, ainsi que le soulignait M. Tavernier, ne pas placer ce projet de B.A.P.S.A. dans le contexte du budget global de l'agriculture ? Et il faut alors penser également à la ruralité et à l'aménagement du territoire. Cela me paraît incontestable et incontournable !

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis. A l'appui de ce jugement global, cinq observations me paraissent nécessaires.

Premièrement, la hausse des cotisations sociales demeure très élevée.

Deuxièmement, aucune mesure de démantèlement des taxes n'est prévue.

Troisièmement, à la solidarité nationale, on substitue une solidarité inter-régimes inventée pour l'occasion.

Quatrièmement, le fonds d'urgence en faveur des agriculteurs en difficulté ne dégage pas de moyens suffisants.

Cinquièmement, il eût été de bonne manière et de bonne méthode parlementaire que le rapport d'étape et le projet de loi relatif aux cotisations sociales fussent examinés avant la discussion budgétaire.

Il est clair que, dans ce budget annexe, il faut s'intéresser davantage aux recettes qu'aux dépenses.

Le désengagement de l'Etat est très contestable et la manière employée est mauvaise. Je n'y reviendrai pas en détail puisque le rapporteur précédent en a parlé, mais deux opérations sont absolument condamnables : le prélèvement de 6 407 millions sur les caisses du régime des non salariés non agricoles et la diminution de 0,6 à 4 p. 100 du taux de la fraction de T.V.A. affectée au B.A.P.S.A., ce qui procure 6,4 milliards au budget général.

Ainsi, l'Etat compromet l'équilibre financier des régimes de retraites des non salariés non agricoles. Il ne faut donc pas s'étonner que les bénéficiaires de ces régimes dénoncent une telle pratique.

De plus, la subvention d'équilibre est réduite de 1,3 milliard et ne représente plus que 10,5 p. 100 des recettes du B.A.P.S.A. contre 12,5 p. 100 cette année.

La progression prévue des différentes cotisations est la suivante : 7,43 p. 100 pour les prestations familiales, 2,97 p. 100 pour la retraite proportionnelle, 12,48 p. 100 pour la retraite forfaitaire, 6,57 p. 100 pour l'Amexa et 10 p. 100 pour la cotisation de solidarité.

Au total, cela fait en moyenne une hausse d'un peu plus de 6 p. 100 mais, en raison de la réduction de l'assiette des cotisations, l'augmentation réelle sera plus élevée. Dans le contexte actuel, ce n'est pas acceptable !

Le plan d'urgence annoncé le 9 octobre dernier prévoit certes une enveloppe de 500 millions pour la prise en charge des cotisations des exploitants les plus en difficulté, mais d'abord, il aurait fallu 700 ou 800 millions et, par ailleurs, cette somme est prélevée sur le fonds de roulement du B.A.P.S.A. Or le niveau de ce fonds est absolument indispensable en début d'exercice. Tout prélèvement conduira donc à emprunter ce qui augmentera les charges financières. Je signale que les intérêts des emprunts dus en 1991 s'élèveront à 318 millions alors qu'on avait prévu 164 millions dans la loi de finances initiale.

En ce qui concerne le démantèlement. M. Nallet, votre pré-décesseur, avait dit qu'il devait accompagner la réforme des cotisations. Le démantèlement ne se poursuit pas.

M. Nallet disait à cette époque : « Quant au démantèlement des taxes, le Gouvernement et le ministre de l'agriculture y tiennent particulièrement. Nous n'avons qu'une parole : nouveau système égale démantèlement des taxes ». Nous en sommes assez loin aujourd'hui !

Ces différentes constatations me conduisent à dire qu'il y aura nécessité, lorsque nous examinerons le prochain texte sur la réforme des cotisations sociales, de faire montre de la plus grande prudence afin de ne pas retomber dans certains errements que l'on a pu connaître dans d'autres temps. Sinon les simulations – nous savons ce qu'elles valent – en tout cas la pratique, depuis deux ans maintenant, des nouveaux systèmes, doit nous donner des indications beaucoup plus précises et beaucoup plus complètes.

Enfin, il m'apparaît que toute accélération de la réforme doit, actuellement tout au moins, être exclue.

Le volet « dépenses » de ce projet de budget n'appelle pas de remarques très importantes.

Le déséquilibre démographique, que nous connaissons bien, se poursuit. Le ratio cotisants-retraités, qui était de 1,24 p. 100 en 1980 est aujourd'hui de 0,66, c'est-à-dire qu'il a déjà été réduit pratiquement de moitié. L'âge moyen des bénéficiaires fait que les dépenses de santé progressent plus vite que le produit national. Ce n'est pas non plus une surprise : nous en avions déjà parlé l'année dernière.

En revanche, les dépenses d'invalidité et de prestations familiales se réduisent. Les pensions d'invalidité restent, d'ailleurs, très insuffisantes. Ainsi, pour un taux de 100 p. 100, le montant est de 19 817 francs par an.

La baisse de la natalité, d'une part, l'âge des exploitants, d'autre part, ont bien évidemment une incidence sur les prestations familiales.

Quant à l'allocation de remplacement, qui concernait 3 681 bénéficiaires en 1986, elle n'en a concerné que 3 455 en 1990. Néanmoins, le nombre de jours utilisés est de l'ordre de 51,5 alors que le plafond est de 56 jours. J'ajoute que le taux de cette allocation a légèrement progressé.

Est positive également – Philippe Vasseur l'a signalé avant moi – la prise en charge des frais de vaccination antigrippe, prise en charge que nous réclamions depuis longtemps. Son coût annuel est estimé à 20 millions de francs.

Bien évidemment, ce sont les prestations vieillesse qui constituent la plus lourde partie de ce budget, puisqu'elles représentent à elles seules 54,6 p. 100 des dépenses. Si le montant des retraites progresse doucement, il demeure très inférieur au minimum. Nous sommes loin, bien loin même, de la parité avec d'autres régimes et avec le régime général.

Je donne dans mon rapport écrit des précisions quant aux différentes améliorations qui ont pu être apportées, mais le temps de parole dont je dispose ne me permet pas d'en développer ici le détail.

M. le président. Le temps dont vous disposez est écoulé depuis longtemps, monsieur Bayard. (*Sourires.*)

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis. Je vous demande quelques instants de grâce, monsieur le président. J'en ai presque terminé.

La portée de la protection sociale agricole demeure limitée. Le présent projet de budget ne comporte pas de mesures nouvelles significatives. Sans doute peut-il paraître difficile de réclamer à la fois des charges moins lourdes et des prestations plus importantes. A mon sens, la priorité dans ces priorités doit être donnée précisément à la réduction des charges. Or ce projet de budget ne répond ni à l'une à l'autre.

M. Jean-Yves Chamard. Tout à fait ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis. Je vous remercie, monsieur Chamard !

Un député du groupe socialiste. Il signale son arrivée !

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis. Lors de l'examen en commission, deux observations qui avaient été déjà adoptées l'année dernière ont été reconduites.

La première est relative à la hausse des cotisations.

Par la seconde, la commission souhaite une présentation séparée du produit des cotisations assises sur les revenus cadastraux et des cotisations assises sur les revenus professionnels.

Une troisième observation, présentée par M. Proveux et adoptée par la commission, déplore le mécanisme qui affecte au B.A.P.S.A. des ressources provenant d'autres régimes et souhaite que cette mesure ne soit pas pérennisée. On voit mal d'ailleurs comment elle pourrait l'être et son acceptation cette année ne justifie pas la pratique de fond.

En conclusion, ce projet de budget, c'est le moins qu'on puisse dire, n'est pas enthousiasmant. Il ne nous convient pas et, à titre personnel, je ne crois pas qu'il puisse convenir à nos agriculteurs, car ses deux caractéristiques essentielles sont les suivantes : la première, le recul de la solidarité nationale ; la seconde, une augmentation déraisonnable du financement par la profession.

C'est pourquoi, en ce qui me concerne, j'avais souhaité qu'il soit rejeté. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales, dans sa majorité, l'a adopté...

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Elle a eu raison !

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis. ... et vous demande de l'approuver. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Goasduff, pour dix minutes.

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget qui nous est présenté ne tient absolument pas compte des difficultés actuelles de l'agriculture. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Tout en nuances !

M. Alain Brune, rapporteur pour avis. C'est excessif !

M. Jean-Louis Goasduff. Messieurs, je ne vous ai pas interrompus tout à l'heure, et pourtant je n'étais pas d'accord avec vos propos. Par courtoisie à votre égard, je me suis tu. Ecoutez donc, vous aussi, les crateurs qui expriment des avis contraires aux vôtres. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Charles Ehrmann. Vous demandez l'impossible !

M. Jean-Louis Goasduff. A l'heure où il est indispensable de préciser le rôle et la mission de l'agriculture, dans une période où nos paysans s'interrogent sur leur avenir, les responsables gouvernementaux, et plus précisément ceux de la Rue de Varenne, ne sont pas capables de dégager quelque ligne directrice que ce soit pour la politique agricole nationale. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Or, confronté aux remises en cause de la politique agricole européenne, agressé par les leaders du G.A.T.T. dans les négociations internationales où la France accepte que l'Europe verte soit seule sur le banc des accusés, le monde agricole a plus que jamais besoin d'engagements clairs de la part des pouvoirs publics.

Le projet de budget qui nous est soumis, et qui enregistre une baisse de 7 p. 100 en francs constants par rapport à l'an dernier, ne dégage aucune ligne directrice pour la politique agricole nationale. Dans cette situation d'incertitude, devant ce désarroi et cette désespérance d'une catégorie socioprofessionnelle qui a récemment, à Paris, démontré son sérieux, son sens de la responsabilité mais aussi sa détermination, un tel projet de budget apparaît comme une provocation.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Jean-Louis Goasduff. Même certains de vos collègues socialistes ne vous suivent plus, monsieur le ministre, et nous le comprenons. Mais oseront-ils ici traduire par leur vote ce qu'ils n'hésitent plus à déclarer dans leur circonscription devant leurs électeurs du monde rural ?

M. René André. Certainement pas !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial, et M. Alain Brune, rapporteur pour avis. C'est de la provocation !

M. Jean-Louis Goasduff. Permettez-moi d'en douter car, après chacune de vos déclarations, nous pouvons mieux encore mesurer la distance qui sépare vos actes et vos décisions de vos discours !

Votre bonne volonté est sûrement réelle, monsieur le ministre, mais la volonté du Gouvernement dont vous faites partie est très en retrait !

Comment accepter que votre projet de budget traduise une perte nette de 7 p. 100 en francs constants par rapport à l'an dernier ? Certes, certaines présentations comptables destinées à voiler le désengagement de l'Etat dans le domaine agricole globalisent à 153 milliards les dépenses publiques dévolues à l'agroalimentaire. Mais il suffit de décomposer ce montant global de dépenses pour mettre en évidence l'hypocrisie de ces présentations comptables.

M. Alain Brune, rapporteur pour avis. Comme aurait dit M. Cointat !

M. Jean-Louis Goasduff. Près de 45 p. 100 de ces concours publics financent la protection sociale des agriculteurs, notamment les retraites, et plus de 35 p. 100 correspondent aux versements de la C.E.E. Les dépenses économiques ne représentent que 6 p. 100 du total. Celles en faveur de l'espace rural sont limitées à 2,2 p. 100 de l'ensemble.

Pour le budget de votre ministère, sur un total de 37 milliards de francs, 22 p. 100 sont destinés aux dépenses de fonctionnement de l'administration et 43 p. 100 des crédits sont dévolus à des domaines que l'Etat doit assumer pour l'ensemble des citoyens, à savoir, la protection sociale, l'enseignement et la formation.

Pourtant, l'analyse des situations agricoles et agroalimentaires, mais aussi l'évolution de la politique agricole commune et les pressions internationales du G.A.T.T., auraient dû logiquement inciter à redéfinir une politique agricole nationale prenant en considération les grands problèmes actuels et la mutation profonde de l'activité agricole.

Je citerai, premièrement, la mise en œuvre d'un plan social de restructuration adapté aux bouleversements démographiques et à leurs conséquences sur les structures d'exploitation.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Jean-Louis Goasduff. Deuxièmement, la nécessité de conforter la compétitivité des unités de production et des entreprises agroalimentaires par une politique de réduction des charges et des coûts de production et par des mesures d'accompagnement des efforts de modernisation des équipements, actuellement compromis par la baisse des prix agricoles.

Troisièmement, l'engagement d'une véritable politique d'aménagement rural, capable d'enrayer les processus de désertification de nos campagnes, apte à prendre en compte les exigences de l'environnement et susceptible de compenser, dans certaines zones, les effets économiques négatifs d'une évolution vers « l'expansification ».

Or, aucune de ces trois grandes orientations n'est vraiment concrétisée dans le projet de budget qui nous est soumis aujourd'hui.

Dans le domaine social, monsieur le ministre, vous constatez la baisse automatique des crédits versés au B.A.P.S.A. consécutivement à la hausse de la dotation au titre de la compensation démographique et à l'augmentation de la contribution professionnelle.

Par ailleurs, en instituant un système de compensation entre les différents régimes de non-salariés, l'Etat fait supporter aux commerçants et artisans une charge de 6,4 milliards qui met la sécurité sociale de ces catégories socioprofessionnelles en déficit.

M. Jean-Yves Chamard. C'est un hold-up !

M. Jean-Louis Goasduff. Bien que cela ne transparaisse pas dans le budget du ministère de l'agriculture, il convenait de mentionner cette mécanique qui participe au désengagement global de l'Etat dans la protection sociale en agriculture.

Or les sommes économisées par l'Etat auraient été bien utiles pour faire face aux menaces résultant du déséquilibre de la pyramide des âges en agriculture : 25 p. 100 des chefs d'exploitation ont plus de soixante ans ; 400 000 agriculteurs âgés de plus de cinquante ans déclarent ne pas avoir de successeur. Elles auraient également pu permettre une prise en charge des cotisations des agriculteurs en difficulté, dont le désarroi et la colère peuvent être bien mesurés par chaque membre du Gouvernement qui visite nos campagnes.

M. Jean-Paul Charié. Certes !

M. Jean-Louis Goasduff. Sur le plan économique, le projet de budget confirme la démission du Gouvernement dans la valorisation de l'atout agricole français. Il témoigne de l'absence totale de considération qu'il a accordée à une activité qui, pourtant, contribue largement à la réduction du déséquilibre de notre balance commerciale.

Dans ce domaine également, monsieur le ministre, vous enregistrez une baisse mécanique des crédits dévolus à la bonification. Il aurait été judicieux de redéployer les crédits ainsi économisés, d'autant plus que, dans de nombreux départements, les files d'attente s'allongent pour certains prêts et que les délais dépassent parfois dix, voire vingt mois.

M. Patrick Ollier. C'est trop long !

M. Jean-Louis Goasduff. La bonification traduit la volonté gouvernementale en faveur de l'investissement. Dans ce projet de budget, elle est d'autant plus négative qu'elle ne prend pas en considération les conséquences de la désinflation sur le coût réel du crédit.

M. Arnaud Lapercq. C'est vrai !

M. Jean-Louis Goasduff. Pour le R.P.R., au nom duquel je parle ici, ...

M. Alain Brune, rapporteur pour avis. On avait compris !

M. Jean-Louis Goasduff. ... un autre levier pour dynamiser l'investissement existe : la fiscalité. Largement utilisé par les P.M.E. et les P.M.I., il est ignoré en agriculture. Il est urgent de faire évoluer la fiscalité agricole pour qu'elle devienne une véritable fiscalité d'entreprise facilitant la transmission, favorisant l'investissement, allégeant les charges et permettant la mise en œuvre de processus de diversification.

Il y aurait là aussi une possibilité de correction face à la dégradation des prix et un moyen d'intervention pour accompagner les difficiles installations des jeunes et offrir des conditions de départ plus satisfaisantes aux exploitants âgés. Or, en ce domaine, ni les dispositions générales de la loi de finances ni votre projet de budget n'apportent d'avancées significatives, malgré le constat unanime de tous les groupes de réflexion qui se sont penchés sur ce problème et en dépit des distorsions de concurrence intracommunautaires qui subsistent au détriment de nos agriculteurs.

Quand à la gestion des marchés et à l'organisation des productions, nous ne pouvons que déplorer les désengagements financiers qui accompagnent la remise en cause des interventions économiques européennes. La diminution de près de 100 millions de francs de la dotation inscrite au chapitre 44-53 en faveur des offices démontre bien que la politique agricole nationale ne prend pas le relais de la section « garantie » du F.E.O.G.A.

Cette insuffisance est d'autant plus grave que les représentants français acceptent une orientation économique communautaire qui conditionne toute intervention à des partenariats financiers nationaux, source de nouvelles distorsions de concurrence.

On peut s'interroger sur la réalisation des objectifs des actuels contrats de plan, les collectivités territoriales devenant aujourd'hui les principales instances de soutien du développement économique et de la modernisation des outils de production.

Monsieur le ministre, vous n'avez pas tiré les conclusions des événements qui secouent le monde de l'élevage. La crise profonde que traverse ce secteur essentiel de notre agriculture ne trouve aucune véritable réponse dans votre projet de budget.

Où sont les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre d'un plan d'aide au revenu réclamé logiquement par les professionnels agricoles ?

Où sont les crédits dévolus à la revalorisation de la prime à la vache allaitante ou à un plan de restructuration qu'imposent simultanément le déséquilibre de la pyramide des âges des éleveurs et les orientations vers une production extensive, dont chacun sait qu'elle ne peut rémunérer correctement l'exploitant, compte tenu de nos structures ?

Enfin, pour terminer cette problématique économique, l'agroalimentaire est encore une fois négligé dans le projet de budget qui nous est présenté.

M. Jean-Paul Charié. Eh oui !

M. le président. Il vous faut conclure, monsieur Goasduff !

M. Jean-Louis Goasduff. Pourtant, chacun sait que c'est au niveau du produit fini que se mesure la compétitivité de l'activité agricole. Il ne suffit pas d'alerter les entreprises sur les dangers de la montée des concurrences, il faut les aider à s'y préparer.

M. François Grussenmeyer. Eh oui !

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur le ministre, 1993, c'est demain !

Les marchés extérieurs se resserrent et font l'objet de concurrences souvent sauvages pour leur approvisionnement.

Face à ce constat, il convient de renforcer nos moyens de promotion et d'élargir les débouchés pour l'agriculture française. Or malgré les demandes pressantes de la profession, malgré l'exemplarité de certaines décisions prises par d'autres pays comme les Etats-Unis, les débouchés agro-industriels, c'est-à-dire non alimentaires, ne sont pas pris en considération.

Où sont les crédits destinés à la filière éthanol, à la jachère énergétique, à la valorisation des filières carbonées ? Où sont les mesures fiscales qui devraient accompagner une orientation économique nouvelle, qui, souvent, rejoint les préoccupations des partisans d'une meilleure défense de l'environnement ?

Enfin, au niveau de l'espace rural, dont l'entretien et la protection servent de prétexte aux remises en cause des interventions économiques communautaires, la faiblesse des crédits proposés met en évidence le caractère démagogique des discours traditionnels tenus par les principaux responsables du Gouvernement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ils ne représentent que 4,77 p. 100 des dépenses inscrites dans ce projet de budget et 2,26 p. 100 des dépenses agricoles totales de l'Etat. La politique en faveur de la montagne et des zones défavorisées se réduit comme une peau de chagrin : ...

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Jean-Louis Goasduff. ... stagnation des indemnités compensatoires de handicap, diminution de la dotation pour actions spécifiques en zone défavorisée.

Quant à l'aide au bâtiment et à la mécanisation, l'augmentation de crédits de 24 millions de francs ne peut faire oublier que la ligne budgétaire correspondante reste inférieure de 40,8 millions de francs à ce qu'elle était en 1990.

M. Patrick Ollier. Exactement !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Goasduff. Vous avez depuis longtemps épuisé votre temps de parole !

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur le président, l'importance du sujet mérite qu'on donne à un porte-parole de l'opposition la possibilité de terminer son discours. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Face à ce constat, on aurait pu espérer, monsieur le ministre, que les fonds interministériels à destination rurale prendraient le relais des insuffisances de votre budget. Or il n'en est rien.

M. Patrick Ollier. Ils s'effondrent au contraire !

M. Jean-Louis Goasduff. Le F.I.D.A.R., fonds ministériel à destination rurale, enregistre une baisse de 11 p. 100 en autorisations de programme et de 23 p. 100 en crédits de paiement.

M. Alain Bonnet. Cela a été corrigé.

M. Patrick Ollier. Il n'est même pas au niveau d'il y a trois ans !

M. Philippe Auberger. C'était mieux entre 1986 et 1988 !

M. Jean-Louis Goasduff. Le fonds régionalisé des aides aux initiatives locales pour l'emploi connaît une baisse de crédits de 20 p. 100.

Le fonds interministériel pour l'autodéveloppement en montagne ne bénéficie que d'une stricte reconduction de ses crédits et les aides à l'industrie en zone rurale sont amputées des deux tiers de leur montant.

M. Alain Bonnet. Mais non !

M. Patrick Ollier. Les socialistes ne connaissent pas la France rurale !

M. Jean-Louis Goasduff. Certes, deux nouveaux fonds ont été créés : le fonds d'aide à la décentralisation et le fonds d'aide à l'investissement en zone rurale.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ah, tout de même !

M. Jean-Louis Goasduff. Mais une véritable politique d'aménagement du territoire ne peut être bâtie sur des fonds, sur des manipulations et des démarches qui ne font que cacher l'insuffisance des crédits et se contentent de déshabiller Jean pour habiller Paul.

En conclusion, je voudrais faire référence aux manifestations agricoles qui se multiplient sur notre territoire national.

Nous ne pouvons cautionner la violence et la destruction de biens et de marchandises, mais nous ne résoudrons cette crise sociale et économique grave que si nous recherchons les moyens pour redonner l'espoir aux agriculteurs dans l'avenir de leur activité et de leur exploitation.

M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin). Tout à fait !

M. Jean-Louis Goasduff. De toute évidence, ce projet de budget ne contribuera pas à calmer les esprits. Il renforcera encore le sentiment des agriculteurs, qui se sentent lâchés,...

M. Arnaud Loperq. Ils sont frustrés.

M. Jean-Louis Goasduff. ...abandonnés par les pouvoirs publics et sacrifiés par la Communauté européenne.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Jean-Louis Goasduff. Les nouvelles concessions que vous avez lâchées au début de la semaine sur la réforme de la P.A.C. renforceront encore ce sentiment, monsieur le ministre.

Le projet de budget ne reflète aucune politique agricole nationale et il n'exploite pas certaines marges de manœuvre financière, qui existent pourtant, notamment à partir des baisses mécaniques enregistrées dans les dépenses sociales et la bonification.

Il n'utilise pas au maximum les possibilités offertes par certaines réglementations communautaires ni les outils qui restent de compétence nationale,...

M. Alain Bonnet. Quelles solutions proposez-vous ?

M. Jean-Louis Goasduff. ...comme la bonification, les opérations groupées d'aménagement foncier, la fiscalité ou les offices. *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)*

Il semble, messieurs, que cela vous ennuie de m'écouter ? Eh bien ! vous écouterez encore cinq minutes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Le Gouvernement ne semble pas avoir pris toute la mesure de la crise agricole et du désespoir paysan. Le groupe du R.P.R. ne votera pas un budget qui ne peut qu'alimenter la colère d'un monde agricole qui, logiquement, refuse de voir sacrifier son activité, malgré ses contributions à l'économie nationale, à l'équilibre de l'aménagement du territoire, à la sauvegarde de l'environnement.

Il demande que l'agriculture et l'agroalimentaire soient replacés parmi les secteurs prioritaires de la politique économique et sociale française, et donc que des moyens suffisants leur soient accordés pour réussir la mutation profonde qu'impose l'évolution économique internationale pour retrouver des perspectives d'avenir positives, conformes aux potentialités naturelles que possède notre pays. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. Monsieur Goasduff, vous me voyez très en colère !

M. Patrick Ollier. Les agriculteurs aussi sont très en colère ! Le sujet mérite que l'on déborde de son temps de parole !

M. Jean-Paul Charlé. C'est vrai !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Il parle au nom des agriculteurs !

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

Monsieur Goasduff, vous avez pratiquement doublé votre temps de parole.

M. Alain Brune, rapporteur pour avis. Pour ce qu'il avait à dire !

M. le président. Si les choses continuent de la sorte, un certain nombre d'entre vous ne pourront poser leur question qu'à une heure tardive.

M. Arnaud Loperq. Ce n'est pas grave !

M. Jean-Louis Goasduff. Le sujet en valait la peine, monsieur le président !

M. le président. Monsieur Goasduff, vous n'allez pas reprendre la parole !

Il serait souhaitable que chacun puisse poser sa question à une heure convenable, afin qu'il y ait une assistance suffisante.

Convenez du moins, monsieur Goasduff, que je vous ai laissé aller au bout de votre propos.

M. Jean-Louis Goasduff. C'est vrai, monsieur le président. Et je vous en remercie.

M. le président. Je vous remercie de le reconnaître.

En attendant, à cause de votre dérapage, M. Goldberg sera le dernier intervenant de la matinée, et M. Guellec ne pourra intervenir avant la levée de la présente séance.

Monsieur Goldberg, vous avez la parole.

M. Pierre Goldberg. Monsieur le ministre, messieurs les députés, la discussion de ce budget intervient trois semaines après la puissante manifestation de 300 000 paysans et ruraux qui a révélé au pays la profondeur de la crise de l'agriculture, avec toutes ses conséquences non seulement pour le monde rural, mais aussi pour l'ensemble de la société. Cette manifestation, et toutes celles qui se déroulent ces derniers jours soulignent également l'urgence qu'il y a d'apporter des réponses concrètes aux grandes questions posées.

Le budget de l'agriculture et celui des prestations sociales agricoles, tels qu'ils nous sont proposés, ne permettent pas, loin s'en faut, d'apporter un début de réponse.

Globalement, le budget du ministère de l'agriculture diminue de 4 p. 100 - 3,9 p. 100 a dit un rapporteur - en francs courants, ce qui représente, en fait un recul de pouvoir d'achat de 7 p. 100. Depuis 1988, ce budget a pris un retard de 11 p. 100 par rapport à l'évolution du budget de l'Etat.

C'est bien là la démonstration incontestable que le Gouvernement ne considère pas l'agriculture comme un secteur important et prioritaire de l'économie nationale et qu'il inscrit ce budget dans le cadre de la préparation de la réforme de la politique agricole commune, réforme allant dans le sens voulu par les Américains et les multinationales de l'agroalimentaire, à savoir réduction des aides à l'agriculture pour aller vers la baisse des prix agricoles et les réductions de productions. Cela ne ferait qu'aggraver la situation des agriculteurs français et du monde rural.

Les manifestations de ces derniers jours témoignent du désarroi dans lequel sont plongés la grande masse de nos éleveurs.

Alors que les coûts de productions, les cotisations sociales et les charges fiscales ne cessent d'augmenter, les cours des productions agricoles sont en baisse de 10 à 20 p. 100 ces derniers mois. Un agriculteur sur cinq a désormais des retards de paiement supérieurs à trois mois tant vis-à-vis de ses fournisseurs que des organismes sociaux et du Trésor public.

Cette situation a des conséquences négatives sur toute l'économie et la vie rurale, avec des pertes d'emplois dans les industries agroalimentaires, le développement du chômage à la campagne, le démantèlement des services publics, des difficultés financières pour les communes rurales et, par-dessus tout, la désertification grandissante dans de nombreuses régions, alors que d'autres connaissent une concentration dont découlent de graves problèmes pour l'environnement.

Cette situation ne tient pas du hasard. Elle est la conséquence de la mise en œuvre de la politique agricole commune qui a fait de l'Europe une zone de libre-échange au profit des Etats-Unis et des multinationales de l'agroalimentaire. Elle a conduit l'Europe à devenir le premier importateur mondial de produits agricoles et alimentaires, et le premier client des Etats-Unis.

Pour s'en sortir, l'agriculteur s'enfonce encore plus dans la course à la productivité et, pour cela, s'endette toujours plus. Les gains de productivité du travail paysan sont totalement accaparés par les industries d'amont et d'aval, et par le secteur bancaire.

Le processus s'est accéléré à partir du sommet de Fontainebleau en mai 1984. Les importations de produits de substitution aux céréales sans droits de douane se sont accrues pour représenter aujourd'hui 50 p. 100 de l'alimentation animale.

Il en résulte une baisse de débouchés pour nos céréales. C'est là, en vérité, que se trouve l'origine de nos prétendus excédents céréaliers.

L'accroissement des importations de produits agricoles et alimentaires met en cause notre indépendance alimentaire. Nous importons un mouton sur deux que nous consommons. Nos déficits en viandes porcine, bovine, en fruits et légumes, en produits de l'horticulture, en tabac, se creusent.

Même notre excédent agroalimentaire est mis en cause. Une étude de l'I.N.S.E.E. du mois de mai dernier estime à 2 milliards de francs le solde net du secteur agroalimentaire après avoir défalqué la valeur des importations de produits utilisés en agriculture.

Comme, par ailleurs, les réductions de production commencent à avoir des conséquences sur nos exportations, depuis le début de l'année on enregistre un recul de la balance commerciale agroalimentaire.

C'est dans ce contexte que vous avez décidé de réformer la politique agricole commune, dont l'objectif principal est de satisfaire toujours plus les volontés américaines dans le cadre des négociations du G.A.T.T. et de favoriser les importations en provenance d'Europe orientale.

C'est bien le sens des propositions de réduction de productions, de baisse des prix et de stérilisation de terres.

C'est dans cette logique que s'inscrit le budget de l'agriculture qui nous est soumis. En effet, on constate une baisse importante des crédits d'interventions publiques de 10 p. 100 en francs constants. Ainsi, les crédits destinés à la dotation installation des jeunes agriculteurs reculent de 26,4 p. 100, ceux de la bonification de 14,5 p. 100. Les files d'attente, qui atteignent parfois vingt mois aujourd'hui, ne pourraient être résorbées qu'avec une enveloppe de bonification en progression, et il faudrait 2 milliards de francs par rapport à celle votée l'an dernier. Le recul de cette enveloppe ne laisse rien augurer de bon pour les agriculteurs demandant à bénéficier de certains prêts, prêts d'élevage ou prêts aux productions végétales spéciales notamment.

Le recul de 100 millions de francs des crédits d'orientation affectés aux offices d'intervention risque fort de se traduire par la suppression de certaines actions dont l'utilité est pourtant incontestable.

La politique de compensation des handicaps avec la reconduction pure et simple des crédits, soit une baisse réelle en pouvoir d'achat, va se traduire par la mise en cause même de leur rôle. Le fonds spécifique à la montagne a ainsi perdu, depuis sa création en 1986, 60 p. 100 de sa dotation initiale.

Mais, s'il est un élément qui confirme bien que ce budget s'inscrit dans le cadre de la casse de notre agriculture, c'est bien le fait que la ligne de crédits qui progresse le plus, c'est celle concernant le retrait des terres.

D'autres crédits progressent également. Il s'agit notamment des interventions en faveur de la forêt et des actions en matière de recherche. Mais ces progressions ne compenseront pas le retard accumulé depuis dix ans. Quant aux crédits en faveur de l'enseignement, s'ils progressent, leur évolution positive ne suffira pas à compenser la suppression des crédits de formation professionnelle en provenance du ministère du travail. On donne d'un côté, on retire de l'autre.

De plus, je me dois de vous faire remarquer, monsieur le ministre, pour la deuxième année consécutive, que vous ne respectez toujours pas les accords que vous avez signés voici deux ans quant à la titularisation et aux créations de postes d'enseignants.

Il y a maintenant un déficit de 1 000 créations de postes d'enseignants environ depuis 1988.

Au soir de la puissante manifestation à Paris des paysans et des ruraux, vous aviez déclaré, monsieur le ministre, qu'elle constituait un appui à votre action. Vos actes et ceux de votre Gouvernement s'inscrivent en faux face à cette affirmation. Dès le lendemain, votre collègue des affaires étrangères acceptait l'importation par la Communauté économique européenne de viandes en provenance de Hongrie, de Pologne et de Tchécoslovaquie sans garanties réelles qu'elles seraient réexportées et ne pèseraient donc pas sur notre marché. Les opérations de contrôles montées par les agriculteurs eux-mêmes montrent bien que ces viandes viennent inonder nos marchés, conduisant nos éleveurs à la ruine.

Ensuite, vous-même annoncez le 9 octobre quelques mesures de réductions de charges sociales, fiscales et une aide à l'affouragement. Si les manifestations vous ont contraint à prendre de premières mesures, il faut bien voir qu'elles sont insignifiantes par rapport aux besoins. De plus, il ne s'agit pas d'aides nouvelles de votre part, mais de réin-

jection à l'agriculture de crédits qui lui avaient été destinés mais qui en avaient été écartées par diverses mesures d'économie.

La troisième mesure prise au plus haut niveau de l'Etat, c'est la réunion d'un cabinet de crise dont l'objectif est de prendre les dispositions nécessaires en matière d'ordre public. Au lieu de commencer à satisfaire les légitimes revendications des éleveurs, vous employez la force, vous les intimidez et vous envoyez en prison certains de leurs représentants pour les faire taire.

M. Philippe Legras. C'est vrai !

M. Pierre Goldberg. Mais les responsables de la situation dans laquelle ils se trouvent sont libres comme l'air.

Enfin, lundi, dans le cadre des discussions communautaires sur la réforme de la politique agricole commune, vous avez proposé des amendements que vous avez qualifiés de substantiel aux propositions de la commission.

Il y un instant, vous avez dit, interrompant mon collègue Montdargent, que vous étiez passé à la contre-attaque. Pour nous, ces amendements ne constituent en fait qu'une modification de calendrier dans la mise en œuvre des dispositions voulues par les Américains, et votre propos de tout à l'heure n'a convaincu personne - en tout cas pas nous.

En fait, vous acceptez le fond de cette réforme de la P.A.C., ce qui conduira à porter des coups encore plus durs à notre agriculture, donc à l'ensemble de l'économie nationale.

L'importance des enjeux aurait voulu que, comme en 1957, lors de l'élaboration de cette politique agricole commune, les parlements nationaux et les organisations syndicales et professionnelles fussent consultés.

Si, effectivement, vous aviez voulu montrer que les manifestations des agriculteurs étaient un soutien à votre action, vous auriez commencé par demander la mise en application de la clause de sauvegarde dans le secteur de l'élevage et le rétablissement des mécanismes d'intervention. C'était le seul moyen de voir se relever les cours. Et tout le monde sait bien que la solution à la crise que traverse aujourd'hui l'élevage, c'est justement le relèvement des cours.

Il n'y a pas d'issue possible à la crise sans des prix corrects à la production, sans un respect scrupuleux du principe de la préférence communautaire, sans un désendettement des agriculteurs et sans une politique d'incitation à l'installation des jeunes.

Vous auriez pu avec ce budget montrer que vous souhaitiez aller dans ce sens. Pour cela, il aurait fallu augmenter les crédits destinés à la bonification, de façon à permettre la prise en charge des intérêts des emprunts en cours pour les éleveurs, pour les agriculteurs en difficulté et pour ceux qui sont victimes de la sécheresse ou d'autres sinistres. Cela aurait également permis d'abaisser les taux d'intérêt au-dessous de l'inflation. Il aurait également fallu augmenter l'enveloppe D.J.A. afin de doubler la dotation et de permettre à un plus grand nombre d'en bénéficier.

Si l'on voulait produire dans notre pays toutes les productions qui sont aujourd'hui importées et qui traditionnellement étaient produites chez nous, il faudrait installer au moins 100 000 jeunes agriculteurs - il sera à ce propos intéressant d'entendre votre réponse, monsieur le ministre. Cela nécessiterait par ailleurs de donner beaucoup plus de moyens aux Safer pour qu'elles puissent attribuer des terres en location ou en location-vente.

Enfin, au regard des possibilités de développement des utilisations non-alimentaires des productions agricoles, votre budget devrait être plus conséquent dans les aides à la recherche pour ce secteur.

Dans le même temps, votre Gouvernement avait, dans le cadre de la discussion de la première partie du budget, les moyens de prendre des mesures nationales en faveur des agriculteurs, mesures autrement substantielles que celles que vous avez annoncées voilà quinze jours. Les parts départementales et régionales de la taxe sur le foncier non bâti auraient pu être abrogées et prises en charge par l'Etat et les taxes sur les produits pétroliers auraient pu être allégées, comme elles le sont déjà dans d'autres pays de la Communauté.

M. Philippe Legras. Très bien !

M. Jean-Paul Charié. Il faut voter la motion de censure !

M. Pierre Goldberg. Voilà quelques mesures, que je formule au nom des députés communistes et qui seraient de nature à développer une agriculture dynamique permettant aux agriculteurs de vivre de leur travail. C'est tout l'inverse que fait votre budget.

Je ne voudrais pas terminer sans dire quelques mots du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Il est - et chacun comprendra la dureté de mon propos - proprement scandaleux de faire augmenter les cotisations sociales de 6 p. 100 au moment où nos agriculteurs connaissent les pires difficultés.

M. Philippe Legras. Très juste !

M. Pierre Goldberg. La mise en œuvre de la réforme des cotisations sociales se fait de manière totalement incontrôlée alors que, lorsque celle-ci a été votée, il était prévu un rapport d'étape pour le printemps de cette année.

De même, il est tout aussi scandaleux d'organiser ce que les syndicats ont appelé un véritable « hold-up » sur la sécurité sociale des salariés non agricoles. Certes, les caisses qui sont ainsi mises à contribution connaissent un léger excédent mais le mécanisme mis en place pour le faire transiter au profit du B.A.P.S.A. met leur avenir en danger. L'État utilise ce mécanisme pour réduire sa contribution au B.A.P.S.A., ce qui témoigne bien de son désengagement délibéré de ce secteur. Il aurait pu utiliser ces sommes en faveur d'actions de développement de l'agriculture, notamment à la mise en œuvre de contrats de pré-installation qui permettraient d'assurer une succession aux agriculteurs âgés souhaitant prendre une retraite bien méritée.

S'agissant de la retraite d'ailleurs, son montant est encore aujourd'hui ridiculement bas, notamment dans le cas des conjoints puisqu'elle est inférieure au R.M.I. Les anciens agriculteurs qui ont travaillé durement pour nous léguer une agriculture riche devraient bénéficier d'une retraite décente. Il conviendrait pour le moins de doubler celle qu'ils perçoivent aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, tirées de la réalité, le groupe communiste votera contre le budget de l'agriculture.

M. Philippe Legras. Et il aura raison !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au gouvernement ;

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992, n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture et forêt ; budget annexe des prestations sociales :

Agriculture et forêt :

Annexe n° 6. - M. Yves Tavemier, rapporteur spécial ; avis n° 2257, tome VII, de M. Théo Vial-Massat, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2260, tome I, de M. Alain Brune, au nom de la commission de la production et des échanges.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

Annexe n° 43. - M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial ; avis n° 2256, tome XVIII de M. Henri Bayard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

LuraTech

www.luratech.com